



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

Nous avons commémoré, lundi 8 mars, la Journée internationale des femmes, je vous invite donc à avoir une pensée pour celles qui sont actuellement en prison ou qui peinent à reprendre le cours de leur vie après en être sorties. Comme elles représentent moins de 4% de la population carcérale en France, les femmes pâtissent d'un faible accompagnement. Conçus et pensés pour les hommes, les établissements pénitentiaires leur offrent peu de possibilités de préparation à la réinsertion. S'ajoutent à cela une stigmatisation qui les frappe plus fortement que les hommes et une perte de liens familiaux très difficile à surmonter. Aussi, avec votre soutien, nous sommes fiers d'être parmi les rares structures à les aider à renouer avec leur famille, leurs enfants et avec la société toute entière. Apporter à ces femmes du réconfort, ainsi que les outils qui leur permettront de se réinsérer est un enjeu majeur de cohésion sociale et une mission qui fait honneur à notre association.

> SOMMAIRE

Accompagner les femmes en grande précarité	P.2
Le CHRS « Les Augustins » mise sur le placement extérieur	P.3
Premiers coups de pioche à Chemin Vert	P.3
L'assurance-vie, l'assurance d'agir	P.4
Témoignage	P.4

DOUBLE PEINE POUR LES FEMMES

Le 1er janvier 2020, les 2 532 femmes détenues en France ne représentaient que 3,8% de la population carcérale. Deux prisons leur sont spécifiquement réservées : le Centre pénitentiaire de Rennes et la Maison d'arrêt de Versailles.



En dehors de ces établissements, elles sont isolées dans plus d'une cinquantaine de quartiers à part dans des prisons largement organisées pour prendre en charge des hommes. Cette situation qui fait de ces femmes des « exceptions », contribue largement à minimiser leur accès aux activités socioculturelles et sportives, mais aussi aux soins, aux formations et au travail en prison, par rapport aux hommes. Elles

L'Îlot accompagne les femmes dans la réinsertion que trop souvent elles n'ont pas pu commencer pendant leur incarcération.

préparent ainsi moins bien leur sortie et leur réinsertion. Cet isolement fait qu'elles sont en outre beaucoup plus marquées que les détenus par la perte de

liens affectifs, notamment avec leurs enfants. **Cette rupture de parentalité se mue pour beaucoup d'entre elles en une profonde solitude** et en une dégradation de leur équilibre psychique, souvent déjà fragilisé par un parcours émaillé de violences. À leur libération, sans logement, éloignées de leur entourage, le risque est grand pour elles de récidiver. C'est pourquoi, en les aidant à rétablir leurs

droits sociaux, à renouer avec leur famille, à se former, à trouver un emploi et logement, l'Îlot leur permet de retrouver leur place dans la société.

ACCOMPAGNER LES FEMMES EN GRANDE PRÉCARITÉ

Nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du Val de Marne et Thuillier à Amiens proposent un accompagnement adapté à des femmes qui sortent de prison ou bénéficient d'un aménagement de peine. Rencontre avec Francine et Aurore, deux résidentes de Thuillier.

« Depuis que je suis arrivée ici, je me sens mieux. En prison, ce n'était vraiment pas évident, on n'avait pas beaucoup de soins. » À l'issue de sa peine, Francine, 50 ans, a été accueillie au CHRS Thuillier. Avec cette résidence amiénoise et ses deux établissements du Val de Marne, **l'Îlot est l'une des rares structures en France à accueillir et accompagner des femmes sortant de prison ou en aménagement de peine.** Ces personnes en très grande précarité méritent une attention particulière compte tenu d'un parcours souvent chaotique.



Portrait de Francine, résidente au CHRS Thuilliers.

« Mes parents m'ont mise à la rue quand j'avais 18 ans. À cette époque, j'ai appelé le 115 à Amiens et je suis passée par plusieurs foyers dont l'Îlot » explique Aurore, 30 ans, aujourd'hui résidente à Thuillier. Dès leur accueil, ces femmes sont accompagnées dans leurs démarches pour recouvrer leurs droits : « Mon éducatrice m'a aidée à faire mon dossier pour avoir droit au RSA et à renouveler ma CMU (Couverture maladie universelle) » raconte Francine.

Retrouver la parentalité

Parmi les enjeux que nos équipes doivent aussi relever, le retour à la parentalité est un élément clé pour une réinsertion durable. Pour cela, nos travailleurs sociaux travaillent en partenariat avec des professionnels de l'enfance car ces femmes ont, bien souvent, connu

des parcours de jeunesse difficiles. Nous devons éviter qu'elles répercutent leurs propres carences éducatives et **les aider à évoluer vers une posture de mère.** Un chemin difficile, mais indispensable pour « aller mieux » : « Il y a des hauts et des bas... Mais je commence à revoir ma fille une fois par mois, ce que je ne pouvais pas faire en prison » confie Aurore.

Lutter contre les addictions

Le traitement des addictions représente par ailleurs un défi important dans notre travail d'accompagnement. En moyenne, **28% des femmes sous main de justice** et hébergées à l'Îlot Val de Marne présentaient une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants, parfois les deux associées. À Thuillier, Aurore explique qu'elle prend « tous les jours [son] traitement de méthadone. Ça fera bientôt 3 ans que j'ai arrêté la drogue. » Dans ce contexte, nos travailleurs sociaux fondent leur travail et la réussite de leur accompagnement sur la volonté et l'adhésion de la résidente au projet de réinsertion ainsi que sur l'aide d'un établissement sanitaire extérieur comme le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues.

Retrouver l'autonomie par le travail et le logement

« Je dois bientôt commencer une formation aux Ateliers de l'Îlot en restauration. J'ai un petit garçon de 10 ans, il habite dans l'Aisne. Je voudrais déménager là-bas pour me rapprocher de lui. » Pour Francine, comme pour Aurore qui aimerait « travailler en tant qu'auxiliaire de vie auprès des personnes âgées », **le retour à l'autonomie passe par l'emploi et le logement.** Aussi, la capacité de nos travailleurs sociaux à joindre les accompagnements socio-éducatif et professionnel contribue indéniablement à leur réinsertion. Et depuis 2018, l'Îlot Val de Marne propose aussi quelques places dans un appartement en ville (soit hors de la résidence de l'Îlot) pour accélérer encore leur reprise d'autonomie.

En faisant un don à l'Îlot, l'une des rares structures ayant une expertise reconnue pour accompagner ces femmes, vous agissez concrètement et humainement pour leur offrir une seconde chance.

AGIR DÈS LA SORTIE

LE CHRS « LES AUGUSTINS » MISE SUR LE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR



Fruit d'un partenariat avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) des Hauts-de-France, l'Îlot peut accueillir depuis l'été 2020 des personnes en placement à l'extérieur de courte durée.

Éviter l'effet désocialisant de la prison et la « sortie sèche », des facteurs majeurs de récidive. Voilà l'intérêt du placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine qui permet aux personnes condamnées d'exécuter leur peine hors les murs tout en étant accompagnées et souvent hébergées par une association. La personne, prise en charge par des travailleurs sociaux, recouvre progressivement la liberté et l'autonomie. Après un certain temps passé en prison, le placement à l'extérieur favorise clairement la **diminution du risque de récidive**. À l'initiative du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme (SPIP), l'Îlot peut accueillir des personnes bénéficiant d'une telle mesure.

Condamnées à de courtes peines, elles sont dans une démarche de réinsertion extrêmement fragile. Elles bénéficient d'un accompagnement individuel et global, transcrit dans un projet personnel, qui prévoit une participation systématique à tous les ateliers collectifs et éducatifs (citoyenneté, prévention des addictions, gestion du budget, techniques de recherche d'emploi, ateliers d'écriture ou culturels). Une

telle mesure sert de **passerelle entre la prison et la liberté**, en s'appuyant sur un parcours de réinsertion personnalisé. Cette nouvelle convention avec la DISP des Hauts-de-France renforce les conventions régionales déjà signées par l'Îlot pour permettre l'accueil de tels aménagements de peine.

♥
L'exécution d'une mesure de placement à l'extérieur permet d'abaisser le taux de récidive à 6%*

*Statistiques Citoyens et Justice

**Rapport sur la réinsertion des personnes détenues, CESE, 2019

VIVRE À L'ÎLOT

PREMIERS COUPS DE PIOCHE À CHEMIN VERT

Afin d'améliorer la qualité de vie et l'accompagnement de nos résidents, la rénovation des équipements et le réaménagement des espaces de vie commune du CHRS Chemin Vert ont débuté en février.



« Ces nouveaux studios vont vraiment **améliorer leur qualité de vie et leur permettre de retrouver une stabilité indispensable à leur réinsertion** » se réjouit Véronique Castelain, responsable de l'établissement. Débutés en février, les travaux de rénovation de notre CHRS au cœur du 11e arrondissement de Paris permettront de remettre à neuf l'intégralité des équipements et de réorganiser les espaces de vie commune, tels que les bureaux, l'accueil et la salle à manger. Un partenariat avec la ville de Paris nous a par ailleurs permis de transformer les 54 chambres individuelles du CHRS en studios autonomes avec sanitaire et kitchenette, ce qui contribuera à l'autonomisation des résidents. À noter que pour éviter une rupture d'activité qui aurait été préjudiciable au parcours de réinsertion de nos résidents, **les travaux auront lieu en deux temps**, un bâtiment après l'autre, et qu'une partie d'entre eux seront temporairement relogés dans des logements diffus dans le 13e arrondissement et à Aubervilliers. En 2021, le coût de leur relogement pendant les travaux s'élèvera à 130000 euros, relogement que nous finançons notamment grâce à la générosité de nos donateurs.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

L'ASSURANCE-VIE, L'ASSURANCE D'AGIR

Vous souhaitez placer votre argent en faveur d'une cause qui incarne vos valeurs de responsabilité, d'autonomie et de respect ? Savez-vous que vous pouvez **désigner l'Îlot comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie** et constituer ainsi, au fil du temps, un capital qui nous sera précieux pour poursuivre nos actions ? L'assurance-vie est un contrat que vous souscrivez auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance pour faire fructifier et transmettre un capital dans un cadre fiscal avantageux. Ainsi, vous pouvez désigner l'Îlot bénéficiaire de la totalité ou d'une partie de votre contrat d'assurance-vie. **Les formalités sont simples et ne nécessitent ni acte notarié, ni testament. Et vous pouvez en changer à tout moment !**

Choisissez d'abord un contrat d'assurance-vie en veillant à ce qu'il réponde bien à vos attentes en matière de frais, de modalités de versements, de régime fiscal, de rendement ou encore de possibilités de retrait. Puis désignez l'Îlot comme bénéficiaire de tout ou partie de ce contrat, lors de sa signature ou ultérieurement par simple courrier à votre assureur ou en le notifiant sur votre testament. Vous pouvez nous faire bénéficier de votre assurance-vie de votre vivant ou à votre décès. Il est important de savoir que **le capital du contrat d'assurance-vie n'est pas intégré à votre succession**. Au moment du décès de son souscripteur, le capital ou la rente va aux bénéficiaires qu'il a désignés. Les compagnies d'assurance sont désormais dans l'obligation de rechercher et d'informer ces derniers.

Par précaution, nous vous recommandons néanmoins de nous avertir de l'existence d'un contrat en notre faveur. Enfin, sachez que **la transmission de votre assurance-vie à l'Îlot bénéficie d'une exonération de taxation** : chaque euro transmis à l'Îlot nous permettra d'agir concrètement pour faire reculer la récidive et améliorer la réinsertion sociale et professionnelle de personnes très vulnérables comme celles qui ont connu la prison.

TÉMOIGNAGE



Audrey, éducatrice spécialisée et professeure de yoga, bénévole au CHRS Les Augustins

« En tant qu'éducatrice spécialisée et professeure de yoga, j'avais à cœur de proposer de la relaxation et de la méditation à un public précaire qui n'a d'ordinaire pas accès à ce type de prestations. Ainsi, depuis quelques mois, je propose une séance d'une heure par semaine aux résidents des Augustins qui le souhaitent. **Ces personnes apprennent à respirer, à se calmer, à s'offrir un temps de douceur.** Ma démarche est portée par l'éthique et l'envie de leur donner des outils pour les aider. Par exemple à gérer leurs émotions, à reprendre confiance en elles-mêmes, à supporter un quotidien parfois turbulent ou encore à parler en public, se présenter, passer un entretien pour un emploi ou une formation. **Mon plus grand plaisir est d'entendre un participant me dire que cela lui a fait du bien.** »

Comme Audrey, vous avez un talent à partager ? Devenez bénévole à l'Îlot !

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€.
Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



- Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr
- Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr
- Rejoignez-nous sur :

